

2013/2014

LIVRET D'ACCUEIL

Horaires :

8h45/11h45 et 13h45/16h00

Les élèves sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant le début de la classe.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

**A GRIPPA D'AUBIGNÉ
NIORT**

Ecole primaire Agrippa d'Aubigné
Place Constant Saboureau
79000 NIORT



DIRECTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : maternelle et élémentaire

05 49 73 97 52

Courriel :

e.agrippa.daubigne@mairie-niort.fr (élémentaire)

Site :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/niort-agrippa-daubigne>

Nouvellement nommée sur l'école, je souhaite une très bonne rentrée
à tous.

Je reste à votre disposition pour toute information ou rendez-vous.

Directrice : Emilie GROLLEAU

Fréquentation :

L'école fonctionne en semaine de la manière suivante :

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

L'aide personnalisée sera proposée à certains élèves au cours de l'année (elle aura lieu soit sur le temps méridien, soit le soir après la classe : vous en serez informés par l'enseignant de votre enfant si vous êtes concernés et intéressés).

Inspection Départementale Niort Ouest :

Tél. : 05 16 18 60 29

Personnel de l'Éducation Nationale :

- Mme Anne BOUFFARD et Madame Carole Combe 1/4:
cycle 1 TPS PS MS
- Mme Mireille BAILLOT : cycle 1 PS GS
- Mme Gabrielle WESOLEK : cycle 2 CP
- Mme Marielle LATRONCHE : CE1 CE2
- Mme Brault et un complément de service 1/4 : cycle 3 CE2 CM1
- Mme Emilie GROLLEAU et Mr Jacques BAUDREZ 1/4 : cycle 3 CM1 CM2.

Personnel Intervenant occasionnellement :

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté (RASED) :

- *Psychologue scolaire : Mme Loti 06 87 41 26 58
- * Maîtres spécialisés : Mme Henry 05 49 32 96 73
- *Enseignant référent en charge du handicap : Mme Nelly GEOFFROY
Numéro de téléphone: 05 49 77 11 11 (standard de l'Inspection
Académique) Poste 138.

Inspection de l'Éducation Nationale
61 Avenue de LIMOGES
BP 515
79022 NIORT CEDEX

*Centre MEDICO SCOLAIRE : Médecin et infirmière scolaires : 05 49 32 32 00
sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr

***Personnel Municipal :**

Coordonnateur Secteur Scolaire :

Mairie de Niort : 05 49 78 74 01

(Gestion du Personnel Municipal)

***Entretien :**

Madame Sylvia Cocquet.

***Dans les classes maternelles :**

Assistantes à la maternelle :

Mmes Karine MICHELET, Muriel RICHARD et Danielle SEGUY.

***Responsable du restaurant scolaire :** Tél. 05 49 73 90 14

M. Lionel Tardy

***Animations périscolaires :**

Personnes à qui se référer sur l'école :

Ludovic Rosseel

Accueil garderie :

Horaires : de 7h30 à 8h35 le matin et dès 16h00 à 18h30 le soir.

-**En maternelle**, une garderie est proposée dans l'école, la surveillance est confiée au personnel municipal ATSEM. Un goûter est alors fourni à 16 h 30 par la mairie (inscription le matin).

-**En élémentaire**, les enfants sont accueillis à l'école. L'animation et la surveillance sont confiées à des animateurs dans le cadre du Contrat Educatif Local (C.E.L.) de la mairie de Niort. Prévoir le goûter les jours où il y a fréquentation de la garderie. Tarifs calculés à l'heure commencée.

Restauration scolaire :

Les menus de la semaine sont affichés pour les familles ou visible en ligne sur le site de la mairie.

Pour les élèves de l'élémentaire : La mairie fournit des serviettes jetables.

Les inscriptions au restaurant scolaire se font auprès de la mairie de Niort. Les factures sont établies mensuellement et adressées directement aux familles.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical devra être fourni directement à la mairie afin de défalquer les repas non consommés.



Fonctionnement général

Une **réunion de rentrée** est organisée dans les premières semaines de l'année scolaire. Elle permet de répondre aux questions des familles, de les informer sur ce qui se passe à l'école et dans la classe, et de présenter l'ensemble du personnel en maternelle.

Les parents élisent chaque année des représentants au **Conseil d'école** : ces élections scolaires feront l'objet d'une information précise en début d'année scolaire. Elles auront lieu le 10 octobre.

L'école possède **une coopérative scolaire**, pour laquelle il est demandé une participation aux familles. La coopérative scolaire sert à voir des spectacles ou à financer des sorties, à acheter du matériel, à payer des assurances...

*Pour une maladie chronique ou de longue durée, un Projet d'Accueil Individualisé sera réalisé avec le médecin scolaire.

Attention, aucun médicament ne peut être administré à l'école par les personnels, sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé et de maladie chronique (sur présentation d'une prescription médicale).

***En cas d'absence de votre enfant, n'hésitez pas à téléphoner à l'école et à laisser un message si nécessaire.**

Pensez également à écrire un mot dans le cahier de liaison si vous n'avez pas pu téléphoner à l'école.

* **Le règlement intérieur** sera mis en ligne et affiché. Les familles doivent le lire avec leurs enfants. Ce règlement sera voté lors du premier Conseil d'Ecole.

*** Assurance :**

Votre enfant doit être assuré :

- **en « Responsabilité Civile »**, pour les dommages qu'il peut causer.
- **en « Individuelle accident »**, pour les accidents dont il peut être la victime, sans tiers.

Attention ! Un élève ne pourra participer à aucune sortie scolaire s'il n'est pas assuré à ce titre.

Pensez à l'attestation d'assurance dès les premiers jours de rentrée.

*** PEDIBUS :**

Depuis juin 2011, un groupement de parents au sein de l'Association de Parents d'Elèves a mis en place un service « pédibus ». Il existe deux lignes. Nous vous invitons à consulter la rubrique Pédibus sur le site de l'école pour de plus amples informations.

*** Cahier de liaison :**

Pour que les familles puissent communiquer aisément avec l'enseignant et vice-versa, chaque enfant aura un cahier à son nom.

Les messages qui y seront écrits ou collés **devront être signés par les parents**, cela est important pour que les informations circulent facilement.

Accueil en maternelle

Prévoir un petit sac logeant dans les caisses mises à la disposition des élèves :

Il servira à mettre tous les jours le cahier de liaison (format 17 x 22), le « doudou » ou « nin-nin ».

Suivi des activités :

Pour vous permettre de suivre les apprentissages de votre enfant, ses productions écrites et ses travaux divers seront consignés dans des pochettes et des cahiers qui vous seront remis régulièrement pour consultation à la maison. Les évaluations individuelles des compétences scolaires travaillées en classe à chaque période vous seront également communiquées.

Sieste :

Les plus jeunes disposent de couchettes en plastique pour la sieste l'après-midi. Les draps sont fournis et leur entretien est assuré à l'école. Les enfants les plus âgés, ou ceux qui ne dorment plus à la sieste, ont un temps de repos/relaxation en début d'après-midi.

Petit déjeuner :

Chaque enfant devra avoir consommé un petit déjeuner équilibré avant de venir à l'école, afin d'aborder les activités dans les meilleures conditions.

Tablier :

Les enfants de maternelle manipulent souvent de la colle, de la peinture, de l'encre, etc. Pour cette raison, il est demandé aux familles de fournir un tablier de protection à manches longues : tablier plastique du commerce ou chemise d'homme enfilée derrière/devant (poser si possible, un élastique au bout des manches).

Prévoir une boîte de mouchoirs jetables en papier, un paquet de gobelets en plastique et un rouleau d'essuie-tout.

*** Tenue vestimentaire :**

Chaque jour, les enfants pratiquent des activités physiques et motrices, il est souhaitable qu'ils aient **des vêtements et des chaussures adaptés pour ne pas être gênés (courir, sauter, grimper...)**.

Les jeunes enfants ne reconnaissent pas leurs vêtements, il est donc très fortement recommandé de **marquer tous les vêtements**, en particulier ceux que l'enfant devra quitter souvent (stylo à bille sur les étiquettes, par exemple).

Les tenues fragiles sont à éviter : un coup de crayon malheureux est toujours possible en classe, et la cour de récréation n'est pas toujours sèche et propre... **Prévoir une tenue de rechange** : pour les petits accidents.

BONNE RENTREE A TOUS !